

# DIRECTIVES DU CHEF DE L'ETAT SUR LES MESURES DE RENFORCEMENT DE LA GESTION DU CORONAVIRUS (COVID-19) EN GUINEE

## Préambule

L'analyse de la situation de la pandémie de Coronavirus (COVID-19) montre que la Guinée est au stade 1 (2 cas isolés). Au vu de cette réalité, le Gouvernement prend les mesures ci-après qui entrent en vigueur le 21 mars 2020 23H 59 MN.

### A. Transport aérien

- Les vols commerciaux avec les pays touchés par la pandémie de Coronavirus (COVID-19) au seuil de plus de 30 cas sont suspendus pour 30 jours à compter du **21 mars 2020 à 23h59 mn**, exception faite pour les vols cargo et les vols humanitaires. Le Ministère de la santé et l'OMS se chargeront d'actualiser régulièrement et de diffuser la liste desdits pays ;
- Les Ambassades et Consuls de la Guinée à travers le monde doivent suspendre la délivrance des visas pour les voyageurs en provenance de ces pays pendant la période des 30 jours à compter du **21 mars 2020** ;
- La diaspora guinéenne est invitée à s'abstenir de tout déplacement vers la Guinée pendant cette même période ;
- Les mouvements des personnes vers ou en provenance des pays touchés sont suspendus, y compris les missions officielles.

### B. Transport terrestre et maritime

- Les dispositifs de contrôle sanitaire de tous les points d'entrée à haut risque frontaliers avec les pays touchés doivent être réactivés par les départements ministériels en charge du contrôle sanitaire en collaboration avec les partenaires impliqués dans la riposte.

### C. Lieux publics et de cultes

- Les services sanitaires sont appelés à renforcer les mesures de barrière sanitaires (dispositifs de lavage des mains) dans les marchés, les lieux de culte et autres lieux de rassemblement ;
- Il est demandé au Ministère de la santé et ses partenaires à entreprendre les activités de sensibilisation dans tous les lieux publics et de grands regroupement ;
- Aucun regroupement ne sera autorisé sans prise des mesures d'hygiène collectives et individuelles au préalable) dans les localités touchées à date (Conakry) ;
- Le contact social (poignées de main, accolades, ...) est à éviter pendant cette période.

Ces mesures viennent en renforcement de celles d'hygiènes individuelles (lavage des mains, tousser ou éternuer dans le coude) et de limitation du nombre de personnes pour les regroupements essentiels.

**Ces mesures seront revues et adaptées selon l'évolution de la situation épidémiologique du pays.**



**PROFESSEUR ALPHA CONDE**  
**Chef de l'Etat, Président de la République**